

PREFECTURE DE L'AUDE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

ANNEXE n° 1 à l'Arrêté préfectoral n°2005-11-0359
Application de l'article 5

DECLARATION d'INCINERATION DE VEGETAUX COUPES
A L'INTERIEUR OU A MOINS DE 200 METRES D'ESPACES NATURELS COMBUSTIBLES

Je soussigné,

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

☎ -----

Qualité : (1) Propriétaire
Ayant droit en tant que -----

déclare avoir l'intention d'incinérer des végétaux coupés

sur la parcelle - repérée sur le **plan ci-joint**
- et désignée ci-dessous :

Commune : -----

Section : ----- Parcelle n° : -----

Lieu dit : -----

pendant la période du 16 octobre au 14 mai

Je pratiquerai cette incinération sous mon entière responsabilité.

Je m'engage à respecter les prescriptions suivantes :

- 1) prévenir le **Centre de Traitement de l'Appel** (CTA) (n° d'appel 18 ou 112) la veille ou le matin précédant l'opération, en indiquant mon nom, l'emplacement précis de l'incinération et le numéro de téléphone mobile dont j'userai sur le chantier
- 2) les tas de végétaux ne doivent pas dépasser 3 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur.
- 3) les distances de sécurité sont de :
 - 5 mètres minimum entre les tas
 - 10 mètres minimum par rapport à la végétation environnante ; en particulier, les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres.
- 4) les foyers doivent être placés de telle sorte que la fumée ne constitue pas une gêne sur les voies ouvertes à la circulation publique.
- 5) le feu ne doit être allumé que par temps calme, et doit être surveillé en permanence jusqu'à son extinction complète.
- 6) Prévenir le C.T.A du SDIS (n° d'appel 18 ou 112) de la fin de la combustion et de la fin de la surveillance.

Signature du déclarant

Reçu en 2 exemplaires avec plan,
dont 1 remis au déclarant,

Le Maire,
(date, signature, cachet)

Cette déclaration doit être accompagnée d'un plan. Elle est valable 15 jours à compter de la date de visa du maire.
Elle doit être présentée à toute réquisition par les services chargés du contrôle sur les lieux de l'opération.

La mairie transmet une copie de la déclaration à la DDAF – 3 rue Trivalle – 11890 Carcassonne Cédex 9-

(1) Rayer la mention inutile